

Image not found or type unknown



Société en étant en procédure de conciliation

Par **kamal1970**, le **03/10/2013** à **20:46**

Bonjour ;

la situation d'une société s'est aggravée et, bien qu'étant en procédure de conciliation, elle se retrouve en état de cessation des paiements. Que doit-elle faire ?

Merci pour votre aide

Par **dmeyer**, le **04/10/2013** à **20:01**

régulariser une déclaration de cessation des paiements, mais l'administrateur judiciaire, nommé en qualité de conciliateur, en prendra l'initiative (en raison de sa responsabilité professionnelle).

A votre disposition,

DM
06 72 70 09 57